

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49
 présents : 34
 procurations : 6
 votants : 40

Date de convocation :
 15 septembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

REPRESENTES : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

EXCUSES : M. MERMIN, J. LAVOREL

ABSENTS : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230925_cc_fin_86

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget principal a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
Recettes de fonctionnement	31 491 763.67 €
Dépenses de fonctionnement	28 468 536.68 €
Solde de fonctionnement	3 023 226.99 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	7 057 448.78 €
RESULTAT de fonctionnement	10 080 675.77 €
Recettes d'investissement	5 510 874.46 €
Dépenses d'investissement	8 923 374.48 €
Solde d'investissement	- 3 412 500.02 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	462 583.76 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	- 3 875 083.78 €

RAR - recettes		
RAR - dépenses		3 041 709.54 €
Solde reste à réaliser	-	1 749 971.96 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	-	5 625 055.74 €
RESULTAT DE CLOTURE avec RAR		4 455 620.03 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin54 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget principal,

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat déficitaire d'investissement de 3 875 083,78 € en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire de fonctionnement soit 5 625 055,74 €, en recettes d'investissement au compte 1068 – Autres réserves ;
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 4 455 620,03 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.